

Mise en œuvre de l'intégralité du système de gestion des jours de pêche¹

Source: *Nauru Fisheries and Marine Resources News*, 7 décembre 2011²

Le Service des pêches et des ressources marines de Nauru modifie en profondeur son système d'octroi de licences de pêche à la senne pour l'année 2012. Au lieu de permettre aux navires étrangers de pêcher jusqu'à ce que le nombre total de jours de pêche alloués pour l'année à Nauru soit atteint, en échange du paiement d'un droit de licence fixe, conformément au système dit « olympique », le Service des pêches et des ressources marines de Nauru propose dorénavant aux flottilles de senneurs d'acheter des droits exclusifs exprimés en jours de pêche autorisés par navire. Ces derniers doivent être utilisés dans la zone économique exclusive (ZEE) de Nauru, au cours de l'année 2012.

L'ancien système imposait d'interdire la pêche dans la ZEE de Nauru à la plupart des classes de senneurs lorsque les limites fixées pour cette zone étaient atteintes. En vertu du nouveau système, les navires pourront étaler leurs opérations et utiliser leurs jours de pêche dans les eaux de Nauru à n'importe quel moment au cours de la saison 2012.

Le prix minimum pour l'allocation d'un jour de pêche à la senne dans la ZEE de Nauru en 2012 est de 5 000 dollars des États-Unis d'Amérique. Le Service des pêches et des ressources marines de Nauru propose 1 200 jours de pêche à la vente à tout armateur ou toute flottille qui paye un droit d'accès et possède une licence de pêche à la senne, et qui accepte de se soumettre aux termes de cette licence.

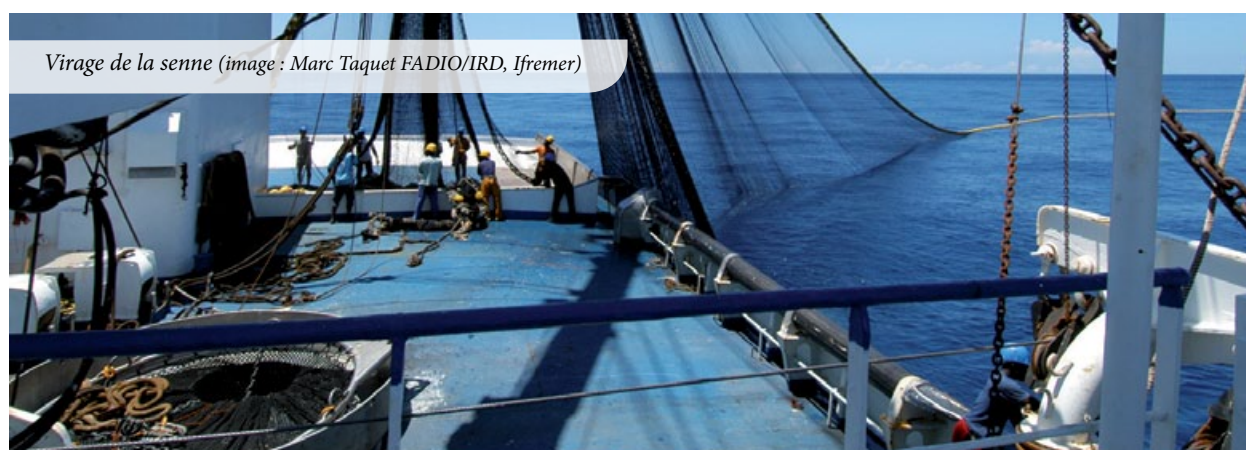
Le premier lot de jours de pêche a été vendu hier à une flottille qui a augmenté son effort de pêche dans la ZEE de Nauru ces dernières années.

Des jours de pêche supplémentaires (plus de 400), alloués à Nauru pour l'année 2012, sont tenus en réserve à des fins de développement. Le Service des pêches et des ressources marines contrôlera l'utilisation de ces jours ainsi que la répartition des 12 000 tonnes de thonidés qui pourront être pêchées dans ce cadre.

Il invitera les entreprises exploitant les navires concernés à devenir des partenaires ou des entrepreneurs dans les activités de pêche et de mareyage des poissons capturés à Nauru dans le cadre de ce dispositif de développement.

¹ Le système de gestion des jours de pêche (VDS) est un mécanisme qui permet aux armateurs d'acheter et de vendre des jours de pêche dans les eaux relevant de la juridiction des États parties à l'Accord de Nauru. Le système VDS a pour but de limiter et de réduire les prises de thonidés ciblés, et d'accroître le taux de rentabilité économique des activités de pêche, grâce aux droits de licence et d'accès versés par les pays pratiquant la pêche hauturière dans ces eaux. Un nombre total de jours de pêche est fixé et divisé entre les pays insulaires océaniques signataires pour une période d'un an, jusqu'à trois ans à l'avance. Source: <http://www.ffa.int/taxonomy/term/6>

² <http://nfmra.blogspot.com/2011/12/implementing-full-vds.html>



© Copyright Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, 2012

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais